

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Rénovation et installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de l'Église

Marché en Procédure Adaptée

Article L2123-1 du code de la commande publique)

Mairie de Fruncé

1, rue de la Mairie – 28190 Fruncé

SOMMAIRE

Article 1 Identification des parties	3
Le pouvoir adjudicateur.....	3
Le titulaire.....	3
Article 2 Objet.....	7
Article 2.1 Intitulé, description, lieu d'exécution et durée du marché.....	7
Article 2.2 Durée du marché	7
Article 3 Pièces constitutives du marché	7
Article 4 Engagements.....	8
Article 4.1 Généralités	8
Article 4.2 Délais d'exécution	8
Article 5 Offre	9
Article 5.1 Prix	9
Article 5.2 Sous-traitance	10
Article 6 Paiement	10
Article 6.1 Avance.....	10
Article 6.2 Modalités de paiement	10
Article 7 Signatures.....	12
ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR.....	12
Annexe 1 : répartition de paiement	13

Article 1 Identification des parties

Le pouvoir adjudicateur

Mairie de Fruncé

1, rue de la Mairie

28190 Fruncé

Téléphone : 02 37 23 35 09

Télécopie :

Site internet :

Courriel : mairie-frunce@orange.fr

Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur : M. DANIEL Olivier, Maire de FRUNCÉ

Désignation, adresse et téléphone du comptable assignataire : Trésorerie de COURVILLE-SUR-EURE

5, rue Pannard 28190 COURVILLE-SUR-EURE

Mme BOURBAO – 02.37.23.21.11

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-59 à R 2191-62 du Code de la Commande Publique : M. SERRE Frédéric – Ajoint au Maire – 06.49.40.13.15

Le titulaire

En cas de contractant unique

La société :

Sise (adresse siège social et le cas échéant établissement) :

RM ou RCS (ville) :

Code APE :

Numéro SIREN :

Numéro SIRET :

TVA intracommunautaire :

Représentée par :

NOM, Prénom :

dûment habilité(e) en tant que (qualité) :

Personne gestionnaire du dossier :

NOM, Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

En cas de co-contractants (groupement)

Les cotraitants soussignés engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci- après, groupées et désignées dans le marché sous le nom de « titulaire », forment un groupement :

Conjoint

Solidaire

1^{ER} COCONTRACTANT

La société :

Sise (adresse siège social et le cas échéant établissement) :

RM ou RCS :

Code APE :

Numéro SIREN :

Numéro SIRET :

TVA intracommunautaire :

Représentée par :

NOM, Prénom :

dûment habilité(e) en tant que (qualité) :

Personne gestionnaire du dossier :

NOM, Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

2^{ème} COCONTRACTANT

La société :

Sise (adresse siège social et le cas échéant établissement) :

RM ou RCS :

Code APE :

Numéro SIREN :

Numéro SIRET :

TVA intracommunautaire :

Représentée par :

NOM, Prénom :

dûment habilité(e) en tant que (qualité) :

Personne gestionnaire du dossier :

NOM, Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

3^{ème} COCONTRACTANT

La société :

Sise (adresse siège social et le cas échéant établissement) :

RM ou RCS :

Code APE :

Numéro SIREN :

Numéro SIRET :

TVA intracommunautaire :

Représentée par :

NOM, Prénom :

dûment habilité(e) en tant que (qualité) :

Personne gestionnaire du dossier :

NOM, Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

..... est mandataire solidaire du groupement conjoint/solidaire (rayer la mention inutile).

À ce titre, le présent acte d'engagement est valablement signé par le mandataire dûment mandaté à cet effet (joindre obligatoirement les pouvoirs des co-traitants habilitant le mandataire à signer l'offre).

Article 2 Objet

Article 2.1 Intitulé, description, lieu d'exécution et durée du marché

La présente consultation a pour objet la rénovation et l'installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de l'Église de Fruncé.

Codes CPV : Code 45261215-4 - Travaux de couverture de panneaux solaires.

Lieu d'exécution : Fruncé (28)

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.). L'ensemble des Cahiers des Charges, DTU, des règles de calcul, des Cahiers des Clauses Spéciales rendus obligatoires par décrets ou Normes Européennes reconnues s'appliquent au marché.

Article 2.2 Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de la date fixée par ordre de service jusqu'à la réception.

Article 3 Pièces constitutives du marché

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du marché, elles prévalent dans l'ordre ci-après :

- l'acte d'engagement et ses éventuelles annexes, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes ;
- les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire (DPGF) ; Les quantités d'ouvrages figurant sur ces documents n'auront qu'une valeur indicative et ne pourront en aucun cas servir de prétexte à au titulaire pour remettre en cause la nature ou le montant des prestations lui incombant ni le caractère forfaitaire du marché.
- le cahier des clauses administratives générales travaux (CCAG travaux) applicable aux prestations objet du marché.
Remarque : les pièces générales sont celles applicables à la date de remise des offres et ne sont pas jointes aux marchés, les soumissionnaires étant réputés en avoir pris connaissance ;
- les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché.
- le cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;
- et tous les textes et normes techniques énoncés au C.C.T.P.

Toute norme, règle technique, guide ou arrêté qui viendrait se substituer à ceux énoncés au C.C.A.P. et C.C.T.P. serait immédiatement applicable. L'ensemble des Cahiers des Charges, DTU, des règles de calcul, des Cahiers des Clauses Spéciales rendus obligatoires par décrets ou Normes Européennes reconnues s'appliquent au marché.

Article 4 Engagements

Article 4.1 Généralités

Le candidat unique ou les candidats groupés, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

- DÉCLARE (déclarons), sur l'honneur, avoir satisfait à l'ensemble de mes (nos) obligations sociales et fiscales, telles qu'elles résultent de l'article R2143-3 du code de la commande publique,
- DÉCLARE (déclarons), sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles j'interviens (nous intervenons) ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article R2143-6 du code de la commande publique,
- S'ENGAGE (nous engageons) sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article R2143-11 du code de la commande publique et s'engage à justifier avoir souscrit les assurances nécessaires au moyen d'une attestation portant la mention de l'étendue de la garantie et de la date d'expiration de ladite garantie.
- S'ENGAGE (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations du marché, à exécuter les prestations dans les conditions définies.

Le présent engagement me (nous) lie pour un délai de validité des offres de 90 jours à compter de la date et heure limites de remise des offres fixées dans les modalités de la consultation.

Article 4.2 Délais d'exécution

La date prévisionnelle de début des travaux est le 30/08/2021.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par le premier ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par le deuxième ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Les délais s'entendent en jours calendaires.

Premier Ordre de Service : période de préparation d'une durée plafond de **1 mois** maximum. **Le délai sur lequel je m'engage est demois**

Deuxième Ordre de Service prescrivant l'exécution des travaux. Le délai plafond d'exécution est fixé à **3 mois**. **Le délai sur lequel je m'engage est demois**

En l'absence de précision de délai pour chacune des deux phases les délais plafonds s'appliqueront.

Article 5 Offre

Article 5.1 Prix

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de Avril 2021 (mois zéro).

Le prix de l'offre tel qu'il résulte de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire annexée au présent acte d'engagement, correspond à

- L'offre de base
- La variante

	Montant € HT	TVA € 20 %	Montant € TTC
Total			

Montant TTC en lettres :

.....

En cas de groupement d'entreprises, l'annexe 1 « répartition de paiement » sera obligatoirement à compléter.

Conformément à l'article R2112-11, le prix ferme ne sera actualisé que si un délai supérieur à 3 mois, de date à date, s'est écoulé entre la date d'établissement de son prix dans l'offre par le candidat (M0) et la date de commencement effectif des travaux. L'actualisation ne s'effectuera qu'une fois et concernera tous les prix du marché.

Détermination du mois M0

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de signature de l'offre par le candidat. Ce mois est appelé « mois zéro ».

Choix de l'index de référence

L'index de référence choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des prix des prestations faisant l'objet du marché est l'indice BT 47.

Formule d'actualisation

Le coefficient d'actualisation est donné par la formule :

$$P = P' \times (I - 3 \text{ mois}) / I0$$

Dans laquelle :

P = prix actualisé

P' = prix initial

(I - 3 mois) = valeur de l'indice trois mois avant le mois de début d'exécution des prestations.

I0 = valeur de l'indice au mois M0.

Dans le calcul du coefficient d'actualisation, les résultats sont arrondis à la quatrième décimale inférieure si la cinquième décimale est inférieure à 5 et à la quatrième décimale supérieure si la cinquième décimale est égale ou supérieure à 5.

Article 5.2 Sous-traitance

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 Décembre 1975 modifiée, l'annexe (s) n° au présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Article 6 Paiement

Article 6.1 Avance

Conformément à l'article R2191-3 du code de la commande publique, dans le cas où le marché est supérieur à 50 000 € HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance de 10 % est accordée au titulaire dans les conditions fixées à l'article R2191-7 et 10 du code de la commande publique.

L'(les) entreprise(s) désignée(s) ci-dessous :

.....

accepte(nt) de percevoir l'avance prévue dans l'article 5.5 du CCAP,

refuse(nt) de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

Il appartient aux candidats de compléter cette clause en cochant la solution choisie.

Article 6.2 Modalités de paiement

La personne publique se libérera des sommes dues au titulaire au titre du présent marché en faisant porter les montants au crédit du compte suivant (joindre un RIB ou un RIP original) :

Établissement	Guichet	N° de compte	Clé	IBAN
BIC – Identifiant international de compte			Domiciliation	

En cas de groupement d'entreprises, le mandataire devra indiquer si les paiements se feront sur un compte unique ou individualisés, et l'annexe 1 « répartition de paiement » sera obligatoirement à compléter.

Article 7 Signatures

Les offres sont présentées sous la forme d'un Acte d'Engagement établi en un seul original par les candidats aux marchés. Les offres doivent être signées par les candidats qui les présentent ou par leurs représentants dûment habilités.

Dans le cas d'un groupement : signatures de chacun des co-contractants ou signature du mandataire si celui-ci est habilité à signer au nom du groupement (joindre obligatoirement le ou les pouvoirs).

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et cachet <i>Porter la mention manuscrite Lu et approuvé</i>

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée :

- L'offre de base
- La variante

Signature du pouvoir adjudicateur :

Pour valoir acte d'engagement, fait en un seul original,

À Le

